

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 2

L'an deux mil vingt-six, le premier octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2026.

**Présents** : Maëlys BARBIER, Julien BLANCHET, Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Pierrette DANIEL, Dalila JAZUEL, Christophe JICQUEL, Sylvain GEORGES, Audrey HIROU-ROBERT, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Emilie THAUNAY.

**Secrétaire de séance** : Sylvain GEORGES.

**Absents excusés** : Emmanuel MONVOISIN, Etienne ROUAUD (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Pierre-Ellin SILVESTRE (pouvoir à Sébastien RAOULT)

**2026-075 : Personnel communal : prime de fin d'année.**

La prime de fin d'année a été instituée le 17 novembre 1981, avant la promulgation de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Les avantages ainsi collectivement acquis pour les collectivités qui les avaient mises en place avant son entrée en vigueur doivent être maintenus.

Cette prime est attribuée à l'ensemble du personnel communal ayant travaillé au cours de l'année (titulaire, stagiaire, contractuel), et ce au prorata du nombre d'heures travaillées.

Le pourcentage appliqué pour le calcul de la prime ne peut être supérieur aux augmentations salariales survenues au cours de l'année civile. Pour l'année 2026, il n'y a pas eu d'augmentation salariale.

La prime est donc de 165,36 € pour un agent à temps complet pour l'année 2026.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De fixer la prime de fin d'année à 165,36 € pour un agent à temps complet pour l'année 2026.

Le registre dûment signé  
Le Maire, Ange PRIOUL

